

4 EPHEMERE

DEMANDE DE RESERVATION

4 EPHEMERE est un espace de vente et d'exposition sur un axe commerçant de la ville de Saint Maur des Fossés, dont la vocation est d'être louée pour de courtes durées, à savoir une semaine minimum et trois mois maximum. Proposer un produit saisonnier, tester le succès de ses créations sur une courte période, présenter une nouvelle collection, créer un contact direct avec ses clients, exposer ses œuvres...

Descriptif de la boutique: 4 EPHEMERE est située au 4 rue Baratte Cholet 94100 Saint Maur des Fossés. Elle se compose d'un espace commercial principal de 20 m², d'une vitrine, d'une réserve de 10 m² attenant à la boutique, et de l'accès aux wc. La location du 4 EPHEMERE comprend la fourniture en eau et en électricité.

Conditions de location: 4 EPHEMERE peut être louée à la semaine ou au mois (3 mois maximum par an) Les locations se déroulent du lundi au lundi. Le locataire ne peut sous-louer ou prêter les lieux loués, même temporairement, en totalité ou en partie sous quelque forme que ce soit, gratuitement ou au contraire contre rémunération. La boutique peut toutefois être partagée entre différents exposants (trois au maximum) dès lors que chaque exposant, ainsi que la description précise de ses produits vendus, figurent de manière détaillée dans la demande de réservation.

Tarifs de location: Les tarifs sont les suivants : - 500 euros la semaine et 2000 euros le mois. - Entre la semaine 30 et la semaine 35 : 350 euros la semaine et 1500 euros le mois. Pour toute location, il faudra également verser les garanties financières suivantes :

- Acompte de 150 euros par semaine à verser à la réservation et non remboursable en cas de désistement
- Dépôt de garantie de 600 euros (chèque non encaissé sauf si état des lieux de sortie est défavorable)

LES ENGAGEMENTS DU LOCATAIRE

Horaires d'ouverture: Le locataire s'engage à respecter les horaires minimums d'ouverture suivants : Du mardi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 19h00 et le dimanche de 10h à 13h. Le locataire peut élargir ces horaires d'ouverture s'il le souhaite mais doit impérativement être présent ou légalement représenté aux horaires d'ouverture de la boutique. Lors de manifestations commerciales organisées par la Municipalité ou par les Associations de commerçants, le locataire s'engage à maintenir la boutique ouverte aux mêmes horaires que ces manifestations.

Activité exercée au sein de la boutique: Le locataire est uniquement autorisé à vendre les produits qu'il a décrits et présentés en détail dans sa demande de réservation. Conformément au règlement de copropriété de l'immeuble, toute activité de restauration nécessitant de la cuisson sont formellement interdites dans ce local.

Respect du voisinage et de l'ordre public: Le locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, à ne pas occuper, même temporairement les trottoirs et à ne pas porter atteinte à l'ordre public. Sa responsabilité étant directement engagée en cas de plaintes ou de réclamations.

Entretien et état de la boutique: Le locataire s'engage à ne pas percer de trous dans les murs. Du mobilier et un portant sont mis à la disposition du locataire. Le locataire s'engage à faire le ménage de la boutique à son départ et à la restituer dans le même état que lors de son arrivé. Tout ménage supplémentaire sera facturé à la charge du locataire.

Demande de réservation à nous retourner dûment remplie accompagnée de : (tout dossier incomplet ne sera pas traité)

- 5 photographies des produits ou créations qui seront vendues
- extrait Kbis datant de moins de 3 mois, et/ou - extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers, et/ou - extrait d'immatriculation à la Maison des Artistes
- attestation d'assurance Responsabilités Civiles Professionnelle en cours de validité
- copie recto verso carte identité ou passeport de la personne responsable
- tout document mettant en valeur l'entreprise et/ou ses produits

4 EPHEMERE se réserve la possibilité d'accepter ou refuser les demandes de réservation qu'elle reçoit sans recours d'autre sorte. Les demandes seront traitées en fonction de différents critères comme la qualité des produits proposés, la diversité des activités du 4 EPHEMERE et dans le centre ville, le sérieux des demandes déposées, etc...